



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial n°52 du 14 juin 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°52 du 14 juin 2016

ARS

- Arrêté ARS-PDL/DAS/ASP/A31/2016 du 14 juin 2016 nommant une délégation assurant les fonctions attribuées au conseil régional de l'Ordre des infirmiers en Pays de la Loire.

Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire

- ARRÊTÉ -

ARS-PDL/DAS/ASP/A31/2016

Nommant une délégation assurant les fonctions attribuées
au conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1431-1, L.1431-2, L.1432-2 et L.4312-5 ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Cécile COURRÈGES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2016-10 portant délégation de signature à Pascal DUPERRAY, directeur de l'accompagnement et des soins ;

Vu le courrier du président du conseil national de l'Ordre des infirmiers, en date du 24 mai 2016, informant la Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire d'une situation de vacance au sein du conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire et la sollicitant aux fins de mettre en œuvre les dispositions de l'article L.4312-5 du code de la santé publique ;

Considérant que le conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire connaît une situation de vacance suite à la démission d'un nombre important de ses membres et que cette situation de vacance le place dans l'impossibilité de fonctionner ;

Considérant que cette situation porte préjudice à la mise en œuvre, dans la région des Pays de la Loire, de la mission de service public de l'Ordre ;

ARRÊTE :

Article premier :

Le conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire est dissous.

Article 2 :

Sont nommés membres de la délégation des Pays de la Loire :

- Madame Bernadette DUPIN
- Monsieur Joao FERREIRA
- Madame Karima GHEZAL
- Madame Françoise LE GUEVEL
- Monsieur Emmanuel QUEMENER.

Article 3 :

Cette délégation assurera la gestion des affaires courantes ainsi que les fonctions attribuées au conseil régional de l'Ordre des infirmiers des Pays de la Loire, jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres de la délégation ainsi qu'au conseil national de l'Ordre des infirmiers.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois :

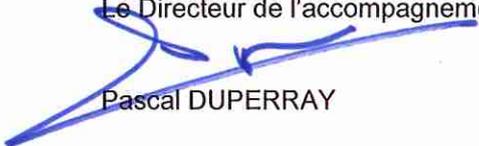
- à compter de sa notification pour les intéressés,
- à compter de sa publication pour les tiers.

Article 6 :

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à NANTES, le **14 JUIN 2016**

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de
santé des Pays de la Loire, et par délégation,
Le Directeur de l'accompagnement et des soins,



Pascal DUPERRAY

